



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	33 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : **11 mai 2022**
Date d'affichage : **11 mai 2022**

SEANCE DU 17 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des sports de St-Sylvestre-Pragoulin.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Franck LE GOUGUEC (suppléant de Patrice DARPOUX), Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Carmen FUENTES
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Patrice DARPOUX

Absents :

Marc CARRIAS, Luc CHAPUT, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Cécile GILBERT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-76 : ESPACE CULTUREL DE RANDAN - MISE A JOUR DU PROGRAMME

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Le projet d'espace culturel à Randan consiste actuellement en la rénovation et transformation de l'ancienne école Saint-Louis en médiathèque et en la construction d'un auditorium. La médiathèque occupera le rez-de-chaussée du bâtiment existant, des bureaux occuperont une partie du 1^{er} étage. Le reste du 1^{er} étage et le 2^e resteront vides.

Il est donc proposé d'optimiser l'espace en ajoutant au programme la création d'un ALSH. En effet, aujourd'hui, l'ALSH de Randan est hébergé dans les locaux de l'école de Randan, locaux partagés avec d'autres associations. Cela ne permet donc pas l'appropriation et la personnalisation de l'espace, ce qui limite les activités et les possibilités des équipes.

La commune pourra également redispenser des locaux pour ses activités et associations.

Avant de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre, il est nécessaire d'ajouter la partie ALSH au programme.

Les besoins sont estimés à 300 m² et impliquent de tenir compte des interactions avec la médiathèque : flux de circulations, accès différenciés, insonorisation, confort des usagers... Les besoins sont les suivants :

- 1 salle d'activité pour les moins de 6 ans de 70 m² (recommandation 4 m² par enfant) ;
- 1 dortoir de 20 m² pour environ 10 enfants ;
- 2 salles d'activité pour les plus de 6 ans de 50 m² chacune soit 100 m² (recommandation 3 m² par enfant) ;
- 1 espace polyvalent (salle de motricité, salle de regroupement...) de 60 m² ;
- 1 espace cuisine de 15 m² (micro-onde, four, réfrigérateur, plaque de cuisson...) ;
- Salle des animateurs de 15 m² ;
- Un bureau de 5 m² ;
- Une infirmerie de 5 m² ;
- Régie pour le matériel de 8/10 m² ;
- Prévoir des rangements dans chaque salle ;
- Sanitaires pour les moins de 6 ans avec une douche + sanitaires pour les plus de 6 ans.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de mettre à jour le programme de l'espace culturel de Randan
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

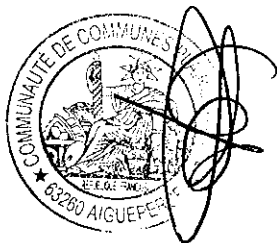
Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 23/05/2022

Le président,



Le président

Claude RAYNAUD

